



OPEN BARREAU *LIEGE*

J U I N
2 0 2 0



© Atelier d'Architecture du Sart Tilman scrl

Demandez-vous à votre cardiologue une prescription pour des lunettes ?

NON, cela tombe sous le sens !

En informatique, il y a les développeurs de logiciels comme D-Lex, Secib et Jurisoft. Ce métier nécessite une expertise bien spécifique.

ET

Il y a Limelogic qui a choisi de faire de la gestion de réseaux informatiques et de la cybersécurité son seul et unique métier.

Notre plus-value ? Une expertise reconnue en la matière qui nous permet de prévoir et de garantir votre budget maintenance à l'euro près.

Ne vous trompez plus de spécialiste !

LIMELOGIC

Rue Ernest Sovay, 29a | 4000 Liège | Tél. : +32 4 221 10 10
Avenue Louise 149 | 1050 Bruxelles | Tél. : +32 2 850 94 07
Fax : +32 4 221 20 20 | info@limelogic.be

www.limelogic.be

24H/24 | 7J/7 | Support en français-néerlandais-anglais

Édito	5
Mot du Bâtonnier	7
Billet d'humeur au temps du coronavirus	9
Quel jour après la mort ?	11
Commission : Vers une écologie judiciaire	13
La Fondation Pelicano	15
Jeune barreau : Que laisserons-nous demain ?	17
Perles de jurisprudence	19
Chronique littéraire	23
Les partenaires du barreau de Liège	25

BARREAU
DE LIEGE



Comité de rédaction

RÉDACTRICES EN CHEF
Elisabeth Kiehl et Florence Natalis

COORDINATION
Eric Franssen, Xavier Tribolet

COMITÉ
Amélie Adam, Pierre Bayard, Sarah
Lemmens, Mathilde Rentmeister, Eric
Therer, Isabelle Thomas, André Tihon.

AUTEURS DE CE NUMÉRO
Thomas Bocquet, Bernard Ceulemans,
Elisabeth Kiehl et Julien Etienne,
Sarah Lemmens, Florence Natalis, Eric
Therer, Isabelle Thomas, André Tihon,
Commission environnement, Philippe
Caprioli et Pierre Ozer.

Éditeur responsable

Bernard Ceulemans
Place Saint-Lambert 16
4000 Liège
info@barreaudeliège.be
www.barreauliege.be



Fils de p... te

Avez-vous remarqué ce besoin d'insulter les autres en s'en prenant à une figure féminine ?

Avez-vous observé que cette insulte n'a pas d'équivalent « masculin » ?

Avez-vous aperçu à quel point la période de confinement a porté un nouveau coup à certaines avancées que d'aucun-e-s pensaient acquises ?

Il y a eu, bien sûr, les exemples extrêmes : la violence intrafamiliale exacerbée, l'impossibilité d'obtenir un avortement dans les délais... Mais il y a aussi les exemples quotidiens.

Nous n'avons pas entendu grand monde s'inquiéter pour les jeunes pères, qui doivent pourtant cumuler télétravail et garde d'enfants. Ou peut-être ne le doivent-ils pas ? Ou pas autant ?

En cette fin d'année toute particulière, l'Open Barreau a donc voulu consigner quelques phrases piquantes, adressées à des consœurs dans le cadre professionnel. Une manière comme une autre de ne pas accepter. Une manière comme une autre de se rappeler que rien n'est jamais acquis.

Tous les propos qui suivent sont véridiques, seuls quelques commentaires y ont été ajoutés.

Devant un magistrat : Vous êtes sûre que c'est la position de votre patron ?

(Moi qui avais toujours pris mandat auprès de mon client... mince!)

Madame. Oh pardon, Mademoiselle.

(« Maître », soyons simples.)

Tu es jolie ça aide.

(Bien sûr, mon grade, mes publications et mes capacités intellectuelles, par contre...)

En parlant d'un mandat : tu as vraiment du temps à perdre pour ça, tu n'as pas un bébé dont tu dois t'occuper ?

(Ta maman et ton papa ont en effet dû te laisser un peu trop seul, il y a quelques ratés dans ton éducation!)

Devant un magistrat, en parlant de sa stagiaire : « Beauty before age »

(Des cavernes ?)

Chère Maître, comme dit en réunion, nous pouvons envisager de nous rencontrer dans un cadre plus agréable pour finaliser les discussions. En toute discrétion bien entendu, personne n'en saura rien.

(Heu... mon collaborateur peut me substituer à la barre... ?)

Il faut voter pour elle, c'est une femme.

(Il.elle a le féminisme mal placé.)

Avec tout ce que tu assumes, tes enfants doivent être déséquilibrés de ne pas voir assez leur mère.

(Ils répondront qu'ils maintiennent l'équilibre en ne te fréquentant pas.)

Prenant un air désapprobateur : « Ah oui, un jeans... »

(Bah oui mon grand, tu t'en remettras! La mini-jupe c'est un peu dépassé.)

Elle avait sûrement ses règles!

(Je te demande où en es ton andropause?!)

Si les choses ont bien évolué ces dernières années, ces quelques exemples montrent que le Barreau a encore des progrès à réaliser en matière d'égalité des sexes.

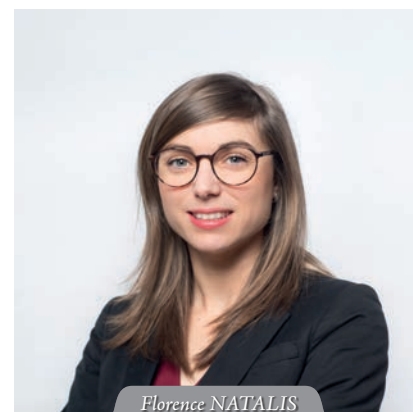
Messieurs, Mesdames, rassurez-vous, la lecture des articles qui suivent sera beaucoup plus agréable! A l'heure où beaucoup s'interrogent sur la manière d'envisager le monde après le déconfinement, nous tenions néanmoins à attirer l'attention de tous sur cette question particulière.

Prenez soin de vous, prenez soin des hommes comme des femmes, prenez soin des autres.

*Elisabeth KIEHL
Florence NATALIS*



Elisabeth KIEHL



Florence NATALIS

SECIB

SOLUTIONS POUR AVOCATS

Digital Platform for Attorney

Désormais intégrée à votre
logiciel SECIB
sans frais supplémentaires !

 SECIB *néo*

 SECIB Air



MOBILITÉ



LOGICIELS



REPORTING



SÉCURITÉ



GED
INTELLIGENTE



MATÉRIEL



BUSINESS
DEVELOPMENT



ASSISTANT



DICTÉE

www.secib.be // +32 4 277 70 20 // info@secib.be

septeo



 Microsoft

dpa
digital platform for attorneys

Mesdames, Messieurs les Bâtonniers, Chers Confrères,

Et si les hommes n'avaient pas déforesté la terre ?

Et si les chauves-souris n'avaient pas été obligées de migrer ?

Et si les Chinois n'avaient pas mangé de pangolins ?

Et si Monsieur Bell n'avait pas inventé le téléphone, Bill Gates Windows et Steve Jobs croqué la pomme ?

Et si les hommes n'avaient pas cru en leurs chimères d'une vie où tout serait simple, trop simple ?



Par arrêté ministériel du 18 mars dernier portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus covid-19, la profession d'avocat a été reconnue comme un métier de première nécessité pour la population. Il aura malheureusement fallu attendre une pandémie pour recevoir cette « certification » dont nous avions déjà la certitude.

Le monde s'est arrêté de tourner... Nous sommes tous confinés ou presque !

Lors de sa conférence de presse de ce 24 avril, la Première Ministre nous a donné les grandes lignes du projet de mesures de déconfinement et leurs potentielles échéances.

Bien entendu, le calendrier du déconfinement ne dépend pas du barreau.

Essayons toutefois de transformer cette épreuve en une opportunité !

Albert Einstein a dit : « la folie, c'est de se comporter de la même manière et de s'attendre à un résultat différent ».

Si nous établissons un rapport de la situation, nous pouvons dire que le barreau a fait face à celle-ci et s'est attelé à mettre en place une série de mesures

indispensables pendant le confinement ; elles subsisteront encore quelque temps.

Le barreau n'a pas démérité. Il est resté en première ligne tout en s'adaptant aux mesures gouvernementales.

Il a fallu réorganiser les audiences, adapter les procédures, tenir compte des défections et du manque de moyens de base, mettre au chômage des employés, obtenir le droit passerelle pour les plus faibles financièrement d'entre nous... il a fallu repenser notre mode de travail en un laps de temps infiniment court.

Je tiens, à l'heure où il semble que la pandémie reculerait et qu'une relance de l'économie se prépare avec un déconfinement progressif de la population, à vous féliciter et vous remercier d'avoir gardé votre grand esprit de confraternité et de loyauté, qui est une des fiertés de notre profession.

J'espère vivement qu'après cette tempête, la justice et l'égalité reprendront leurs droits et que l'économie ne va pas réintroduire des comportements que ces dernières semaines nous ont bien forcés à devoir constater.

Nous devons plus que jamais poursuivre nos efforts pour que les barreaux se relèvent plus forts et encore plus performants. Certes, nous allons encore vivre des semaines difficiles mais nous devons rester confiants.

Cette crise nous aura encore davantage ouvert les yeux sur la nécessaire digitalisation de la justice ; à nous de transformer cette difficulté en une opportunité !

La profession d'avocat n'est pas à sa première mutation ; les technologies évoluent très vite.

Profitons de cette crise pour les apprivoiser encore davantage et qu'elles puissent faire totalement partie de notre quotidien professionnel. C'est d'autant plus





primordial que nous allons être amenés à rivaliser de plus en plus avec l'intelligence artificielle.

Cette crise nous permet de repenser notre métier et son mode de fonctionnement. Je suis convaincu que la visioconférence et le télétravail feront désormais partie de notre environnement professionnel.

L'Ordre fera tout ce qui est en son pouvoir pour que le retour à des audiences de plaidoiries se passe le mieux et le plus rapidement possible. Avocats.be est aussi très sensible à cet aspect de la profession, qui en a le monopole.

Je rappelle que le principe de la généralisation de la procédure écrite devra normalement prendre fin le 17 juin prochain. Il a été imposé mais c'est et cela doit rester une mesure exceptionnelle par temps de crise; le barreau veillera à ce que la procédure écrite ne s'impose pas et ne renoncera en aucun cas à l'oralité des débats.

L'Ordre reste attentif et à l'écoute de celles et ceux qui sont très fortement impactés par les conséquences de cette épidémie. La commission solidarité examinera, au cas par cas, la situation des confrères qui auront été particulièrement touchés par la crise.

Le conseil de l'Ordre a décidé en sa séance du 17 avril dernier d'organiser les élections de l'Ordre soit à la fin du mois d'août prochain, soit dans le courant du mois de septembre 2020; le Bâtonnier et son conseil de l'Ordre resteront en place jusqu'au moment des élections conformément à l'article 448 du code judiciaire.

A l'issue de la période de confinement, nous poursuivrons les négociations avec le barreau de HUY pour tenter de finaliser le rapprochement de nos barreaux.

Je remercie les commissions qui continuent sans relâche leurs missions en cette période troublée dans l'intérêt général du barreau.



La nature n'a pas renoncé à poursuivre son avancée et même à reprendre ses droits, là où on ne l'attendait plus.

Le barreau n'attendra pas non plus pour aller plus loin dans le respect des valeurs qui font l'honneur de la profession.

Le monde juridique et judiciaire a lui aussi été gravement affecté par cette pandémie et j'ai une pensée émue pour tous les confrères et les membres de la famille judiciaire qui ont perdu un proche atteint par ce virus.

Pour eux, pour nous, nous devons rester positifs et mettre tout en œuvre pour passer ensemble ce moment difficile.

Nous construirons le futur en gardant les apports techniques modernes de communication dont nous avons mesuré les faiblesses et aussi les bénéfices.

Nous retrouverons ce que nous aimions faire ensemble, ce qui anime aussi le monde judiciaire... les plaidoiries, les réunions, les colloques, les activités culturelles et festives...

Patience, chers confrères!
Nous y arriverons.

Bien confraternellement

*Bernard Ceulemans
Bâtonnier*

Liège, le 30 avril 2020



Bernard CEULEMANS

BILLET D'HUMEUR AU TEMPS DU CORONAVIRUS

C'est une fin d'après-midi radieuse en ce 22 avril. Le soleil inonde la ville d'une lumière franche, presque immaculée. De la terrasse de l'immeuble sur laquelle je me trouve, je contemple la Meuse. Un drone survole le parc de la Boverie. Sur le quai, deux policiers sont occupés à la manœuvre. Le drone s'affaire à filmer les petits groupes qui seraient tentés de se former dans le parc. On imagine très bien qu'il pourrait s'agir d'ados échevelés, d'un pique-nique familial impromptu, de joueurs de djembé agenouillés sur la pelouse... Ce qui interpelle dans cette image, ce n'est pas l'utilisation du drone. Ce n'est pas davantage l'ostentation zélée avec laquelle les policiers le conduisent. Non, ce qui nous apostrophe c'est l'impression visible de soulagement qui se lit sur le visage de nombreux badauds, tant ils semblent heureux d'être ainsi contrôlés dans leurs faits et gestes les plus anodins. Mais c'est aussi le sentiment d'assurance qui transparait dans leur regard : ils savent que les contrevenants seront inquiétés, voire sanctionnés et c'est peut-être cela qui quelque part leur apporte un peu de réconfort.

On en est là. La bienveillance du contrôle étatique. Sa tutelle protectrice. En réalité, on est au-delà du contrôle, on est dans le contrôle du contrôle, le méta-contrôle. Parfois, je me demande ce qu'aurait pu écrire, en période de covid-19, un William Burroughs dont l'œuvre entrevoyait avec des décennies d'avance ce que nous vivons aujourd'hui. On connaît la phrase, célèbre de Victor Hugo : « Dans ce moment de panique, je n'ai peur que de ceux qui ont peur. » La formule prend toute son urgence aujourd'hui. Je pense aussi à Jean Baudrillard qui avait écrit sur la viralité des événements, la façon dont ils s'entraînent, s'enchaînent et se propagent les uns les autres à la manière d'un virus.

Entre distances et distanciations, il n'y a plus de creuset, plus de creux où se lover. Pour ceux qui ne vivent pas maritalement, les contacts physiques se sont raréfiés comme peau de chagrin. Nul voyage, nulle distance à arpenter, nulle destination à explorer, les itinéraires s'en trouvent raccourcis ou mènent à des impasses. Le moindre baiser peut être fatal. Parfois, je voudrais m'abîmer sur la surface d'un



épiderme féminin inconnu et je me fiche du risque sanitaire qu'il m'en coûterait.

L'anxiété nous guette tous, sous des formes et à des degrés divers. Les statistiques de mortalité occupent nos esprits, ponctuent nos journées. Certains se réfugient dans l'alcool, d'autres dans le porno. Les foyers demeurent claquemurés, éclairés la nuit par la lueur des écrans des télévisions qui charrient leur lot d'innombrables séries télévisuelles. Beaucoup pensent maintenir le lien social avec les apéros virtuels et les applications Zoom. Tout cela n'est en vrai que pacotille virtuelle, leurre, attrape-nigaud. Cette nuit, je réécoute Mildred Pierce de Sonic Youth et relis Henry David Thoreau : Walden ou La Vie dans les bois. Il y a dans ces opus bien plus de force que dans cette bimbelerie digitale.

Le babil incessant des réseaux sociaux et la parole révéree, adulée des experts ne peuvent être les seuls canaux de communication à prévaloir. Coexiste à leurs côtés la langue éternelle, éclairée, éclairante, des insoumis émotionnels, des terroristes poétiques.

Notre profession ne fonctionne pas autrement que la société dans laquelle nous évoluons. Ces infos-ordre et bulletins d'Avocats.be que nous recevons jour après jour ne font somme toute que nous ramener vers la balise de directives qui foisonnent et prospèrent comme... un virus. Délais, dates, reports. Les ordonnances se succèdent, s'explicitent, clarifient, obscurcissent, s'annihilent. Les arrêtés

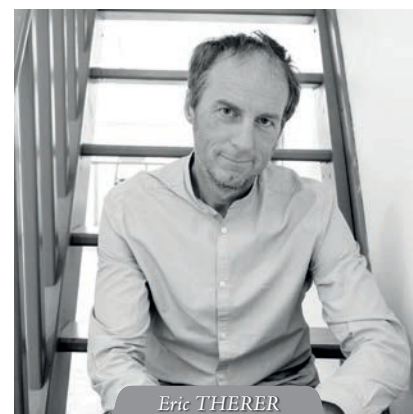
n'arrêtent rien, ils maintiennent le cours des choses à la façon d'un orchestre du mouvement perpétuel.

La symphonie est dissonante. Un élément manque. Il nous faudrait un petit quelque chose en plus, un je-ne-sais-quoi qui ne relèverait pas des voies et moyens mais qui tiendrait du pourquoi, du fondement, des fondamentaux. L'époque n'est plus à la tenue de colloques qui naguère trouvaient de bon ton de s'intituler : L'avocat à la recherche de son âme. Aujourd'hui nous pourrions y substituer L'avocat à la recherche son masque ! Hormis les solutions numériques qui s'annoncent comme autant de formules magiques et les vidéos conférences des petits boutiques numériques, c'est le quasi-néant spirituel.

Il nous faudra reprendre la parole. La vraie, pas la frelatée ou l'insipide novlangue qu'annonce une société orwellienne renforcée par l'angoisse collective qu'elle s'est auto-inoculée. Il faudra retrouver nos lieux naturels, pas ceux aseptisés des vidéos conférences mais les prétoires. Il nous faudra recouvrer nos accolades, nos embrassades, Il nous faudra muguer de nouveau. Bref, il nous faudra sortir de la dystopie sans peur du lendemain. Je n'ai, pour ma part, aucun sésame à vous communiquer.

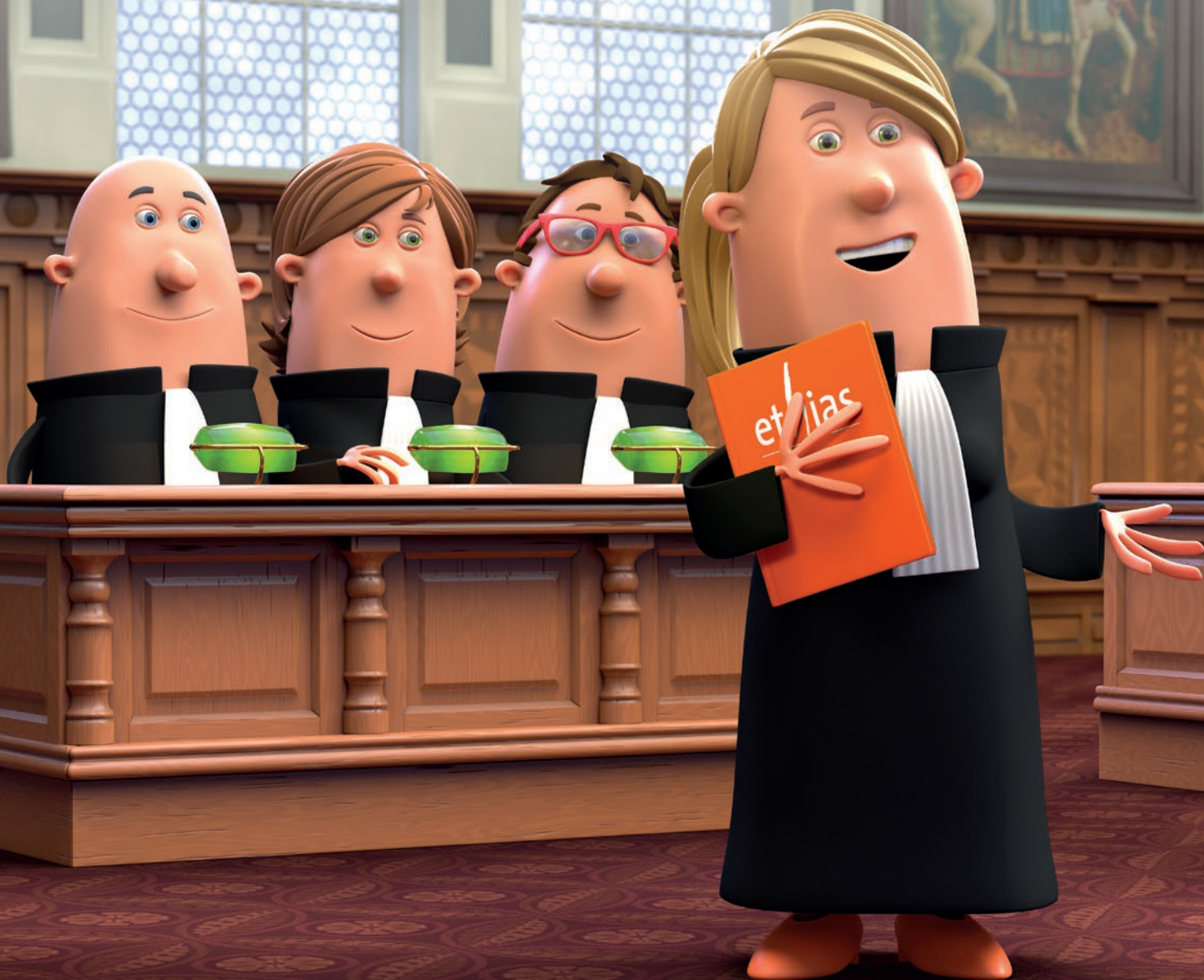
Bonne fin de quarantaine à tous.

Eric Therer



Eric THERER

Et vous, qui plaide votre cause ?



Ethias, l'assureur de choix des avocats

Pour vous permettre d'exercer votre métier en toute sérénité, Ethias a développé une gamme de produits d'assurance adaptés à votre profession.

Renseignez-vous auprès de votre Barreau.

La meilleure protection, c'est celle d'Ethias !

www.ethias.be/pro

ethias
sourire assuré

QUEL JOUR APRÈS LA MORT ?

J'aurais aimé pouvoir écrire sur un sujet plus original que le confinement.

Tant qu'à le faire, j'aurais aimé pouvoir vous écrire sur le sujet à tout le moins avec un certain recul que je n'ai pas à l'heure actuelle. Sans doute regretterai-je un jour ces lignes suspendues si longtemps au bout de mes doigts, finalement jetées sur papier à la fois dans un état d'urgence, mais également dans un état d'esprit cotonneux et brumeux.

J'aurais aimé, surtout, pouvoir vous écrire sur le sujet avec une certaine légèreté, celle qui, couplée à mon état de sidération, m'a accompagnée aux premiers jours du confinement, me propulsant, comme une boule de flipper, de la blague potache à l'exacerbation du drame.

Après m'être ruée, non pas sur les rouleaux de papier toilette, mais bien sur mon indispensable kit de survivaliste, composé de boîtes de thon (que je n'ai pas mangées), d'un stock renouvelé de livres (que je n'ai pas lus) et de réserves de vin blanc (que j'ai bien évidemment bues intégralement), force m'a été de constater que ma vie en confinement était si pathétiquement peu *bouleversée* que le problème résidait peut-être dans ma *vie* hors confinement.

[C'est bien évidemment le moment du texte où l'auteur se sent obligé d'insérer un petit disclaimer, du style «*bien sûr j'ai bien conscience d'être une privilégiée, avec un environnement de vie agréable, des revenus qui me permettent de manger convenablement, un compagnon qui ne me bat pas, et surtout pas d'enfants dans les pattes pour surgir derrière moi lors d'une conf call.*»]

Si je n'ai pas eu l'impression de devoir renoncer à tellement de choses, je n'ai pas non plus vécu cette période comme une sorte d'épiphanie, forcément nombriliste, entre redécouverte de soi et de son rapport au monde, tant s'en faut.

A mes yeux, le confinement n'est qu'un état qui, fort heureusement, n'est pas permanent.

Et si la résilience fait bien son travail, il ne devrait plus rester grande trace de ce confinement d'ici quoi ? Disons deux ans, pour être sûr ? Jusqu'à la date de péremption

de mes boîtes de thon stockées à outrance, ou jusqu'à ce que je me décide à lire la quinzaine de livres achetés en vue de ces deux derniers mois ?

Mais j'aimerais personnellement me souvenir de deux choses.

La première, c'est ce sentiment de peur.

Pour tout dire, le week-end précédant l'annonce du confinement, j'étais censée le passer à Paris avec des amis, séjour qui fut le fruit de plusieurs mois de préparation. L'avant-veille du départ, je me suis mise à paniquer à l'idée de ce voyage, visualisant Le Virus (représenté tel un être malveillant avec plein de picots sur le dos comme dans le dessin animé de mon enfance «*Il était une fois la vie*») bondir de barre en barre dans le métro, s'installer bien à son aise sur une planche de toilette, ou me sauter au visage lors d'une visite d'expo.

Nombre de gens ont moqué ma réaction à cette époque, qui semble déjà si lointaine ! Heureusement, j'ai pu compter sur les mots d'une amie qui m'a fait remarquer que, même si le risque de contagion et de mortalité pour nous était minime, *l'anxiété que je ressentais*, et qui m'empêcherait de profiter du voyage pleinement, *était parfaitement compréhensible* et ce, malgré toute la rationalité qu'on tenterait de m'opposer. Je dois confier ici que la décision d'annuler de ce voyage fut un véritable soulagement.

C'est pourquoi je refuse de prendre part à la rigolade s'il s'agit de railler une secrétaire qui a peur de reprendre le travail, ces parents qui n'entendent pas remettre leurs enfants à l'école, une telle qui a peur d'aller faire ses courses, untel autre qui a peur lorsque quelqu'un éternue dans une file.

Je n'ai pas envie de tourner en ridicule ces personnes qui ont eu peur ou qui continuent à avoir peur.

Peu importe que cette peur soit légitime ou pas, peu importe qu'elle résulte d'une sorte d'hystérie collective alimentée de manière éhontée par les médias, elle constitue une réalité pour celles qui l'éprouvent, et il convient de l'entendre et de la respecter.

Aussi, je suis frappée d'un certain malaise en lisant *la carte blanche de Manuela Cadelli et de Maître Jacques Englebert, publiée dans Le Soir du 09 avril 2020*, prônant le fait que la justice ne doit pas se confiner et qu'il appartient aux magistrats de faire preuve du courage que leur déontologie leur impose et aux avocats de faire valoir leur appartenance à un secteur fournissant les besoins vitaux à la population.

Sauf le respect que j'ai pour leurs auteurs, cette prise de position me paraît négliger la réalité du terrain, et notamment cette peur que je viens d'évoquer. Je conçois bien que la Justice constitue un service indispensable aux citoyens. Mais, au-delà d'être une valeur démocratique fondamentale, c'est également une institution, faite d'hommes et de femmes, pas nécessairement juges ou avocats au demeurant, qui peuvent ressentir une forme d'angoisse ou d'appréhension à l'idée d'une Justice qu'on voudrait voir fonctionner normalement en ces temps si anormaux.

On peut ainsi énumérer : la dame de l'accueil, véritablement en première ligne, sur qui se sont abattues les foudres de certains justiciables égarés et agressifs ; les clients qui, contactés pour être informés de la suppression de leur audience, faisaient preuve de compréhension extrême, voire même de soulagement à l'idée de ne pas devoir se déplacer dans un Palais de justice ; les avocats qui se sont retirés des listes des permanences disciplinaires à Lantin ou à Paifve vu les conditions sanitaires déplorables dans lesquelles les audiences avaient lieu ; les confrères qui, convoqués à des audiences pénales, se retrouvaient entassés dans des salles d'attente ne permettant pas le respect de la distance sociale, ...





Croyez-moi, il ne s'agit absolument pas de fustiger quiconque dans l'énumération exemplative mentionnée ci-dessus mais uniquement de rapporter des expériences sur ce qu'est la justice quotidienne. Ce sont tous ces êtres aussi qui font la Justice, et qui ne sont pas tous surhumains. On en voudra d'ailleurs pour preuve le réflexe qui nous saisit, en tant que professionnels du monde judiciaire, face à la question de savoir si l'audience de la semaine prochaine sera maintenue ou pas : « *appelle le greffe!* ». Si comme moi vous avez suivi le cours de Sociologie du Droit d'Olgierd Kutý, vous vous souviendrez nécessairement de la théorie du contrôle de la zone d'incertitude. Celle-ci, en matière de Justice, est détenue par les greffes, et sans eux, nous ne sommes rien.

De temps en temps, il ne « *suffit pas seulement* » de plus de moyens ou de plus de courage. Il faut aussi écouter, rassurer et apaiser, ce qui a manqué du plus haut niveau de l'Etat.

La mauvaise nouvelle, c'est que nous n'en avons pas fini avec cette anxiété.

Sans vouloir jouer les oiseaux de mauvais augure, elle se poursuivra bien au-delà de la crise sanitaire, lorsque la viabilité économique de certains de nos cabinets sera mise à mal, lorsque nous devrons faire face à ce douloureux constat qu'hélas, contrairement aux catégorisations des arrêtés royaux et ministériels, *nous ne sommes pas un service essentiel et que nous n'avons pas et ne serons pas traités comme tel.*

C'est alors que je me souviendrai que, dans un second temps, j'ai connu la colère. D'avoir vu nos peurs instrumentalisées et manipulées par le pouvoir politique, et ce au-delà de tout clivage ou toute appartenance politique.

Il ne s'agit pas ici de la colère qu'on qualifie de mauvaise conseillère, non ce n'est assurément pas cette colère folle et aveugle que je vise, mais bien celle qui succède à la stupeur et l'hébétement, quand l'impassibilité et la patience ne suffisent plus, lorsque le doute s'immisce et que les mensonges, les approximations fautives, les errements se font jour.

La vérité a été prise en otage par d'obscurs comités de gestion de la crise qui, après l'avoir mâchée et digérée, la ressert à sa sauce, agrémentée de colorants et autres artifices pour qu'on n'y décèle plus l'arrière-goût de l'inévitable scepticisme.

La vérité est devenue une langue étrangère présentée sous forme de slides powerpoint à la limite de l'ésotérique et de communications officielles inintelligibles.

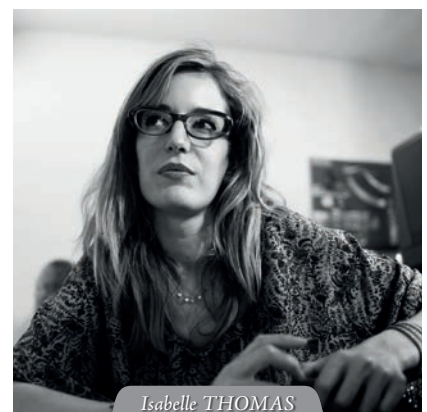
La vérité n'est pas disponible pour le moment, veuillez réessayer plus tard.

L'illusion se fissure au même rythme que la confiance se rompt.

On a souvent comparé le processus de confinement à celui du deuil, si bien que la colère n'en serait qu'une étape, avant l'acceptation. J'ose croire pour ma part en la saine colère, l'indignation. La colère qui n'abdique pas, qui ne se résigne pas, qui restera vive dans les mémoires.

Liège, le 08 mai 2020

Isabelle Thomas



Isabelle THOMAS

COMMISSION : VERS UNE ÉCOLOGIE JUDICIAIRE

Le 15 novembre 2019, le colloque de Rentrée de notre barreau, «Une justice pour le climat? Right's now!», affichait complet. La salle a réuni expert-e-s, étudiants et youth for climate, avocat-e-s, magistrat-e-s, société civile et associations pour une matinée – riche – de réflexion sur les enjeux climatiques actuels. Un tel succès n'avait plus été rencontré depuis quelques années, témoignant de l'importance de la thématique et de l'intérêt suscité par cette dernière aux yeux du public.

La trame du colloque, outre son approche pluridisciplinaire, était la suivante : poser le décor de l'urgence écologique, avant d'aborder le cadre juridique international et national de la justice climatique ainsi que le contentieux qui s'est développé, ces dernières années, autour d'elle. Dans ce cadre, la célèbre « Affaire climat » fut étudiée, pour ensuite mettre en lumière l'important travail de plaidoyer politique des associations. Une initiation à la fiscalité environnementale et le lancement d'une Commission environnement ont clôturé cette matinée d'étude stimulante.

La Commission environnement fut officiellement créée le 26 novembre 2019 par décision du Conseil de l'Ordre des avocats de notre Barreau. Cette Commission, encore unique au sein de l'ensemble des Barreaux belges, présente un caractère hybride en ce qu'elle ambitionne de faire collaborer les acteur-trice-s du monde judiciaire, d'une part, ainsi que les académiques et organisations environnementales, d'autre part.

Ses objectifs sont multiples : sensibiliser le grand public et les professionnel-le-s du droit à la question climatique sous toutes ses facettes (juridique, scientifique, historique, politique, sociologique, genrée, humaine,...), mais aussi former les



avocat-e-s, les magistrat-e-s, les greffier-e-s et le personnel des Ordres qui le désirent aux outils disponibles pour adapter nos comportements de travail aux enjeux environnementaux.

C'est précisément dans le cadre de cette seconde mission que la Commission Environnement propose, dans le courant de cette année, bien que bouleversée par une crise d'un autre type, un cycle de formations intitulé « Plaidons pour la planète », lequel vise, entre autres, à permettre à nos Ordres, palais et cabinets de réduire leur impact environnemental¹.

Et si nos palais et cabinets se lançaient dans la réalisation d'un bilan carbone? Et s'ils devenaient adeptes du « paperless » ou encore prenaient à cœur le tri de leurs déchets et l'aménagement de leurs infrastructures? Et si les réceptions qu'ils organisaient privilégiaient l'« alimentation agroécologique et locale »²? Et si la mobilité verte de leurs membres devenait un leitmotiv?

Afin de répondre à ces différentes questions, des orateur-trice-s de renom nous accompagneront tout au long de ces

formations, organisées pour certaines en partenariat avec la Commission de l'innovation, tandis que des membres de la Commission environnement témoigneront de leurs expériences « vertes », notamment des processus de décarbonation et de labélisation.

Il semble, en effet, que rien ne fasse obstacle – si ce n'est peut-être le manque de volonté – à l'entrée de tout le système judiciaire et juridique dans une « nouvelle ère pour le climat ».

Ce 8 avril 2020, 250 scientifiques dont Monsieur Pierre Ozer, Docteur en Sciences géographiques et chargé de recherche à la Faculté des Sciences de l'ULiège ont appelé, dans une carte blanche³ publiée dans La Libre, à « repenser d'urgence notre mode de développement ».

Ces scientifiques invitent « dès maintenant les citoyens et les autorités politiques qui les représentent mais également toutes les forces vives de Wallonie et des autres entités fédérées, alors même que l'urgence est là, à préserver et à cultiver une vision holistique et systémique à long terme de nos collectifs en faisant entrer concrètement la soutenabilité dans nos pratiques », « au risque de penser durablement ».

Dans la foulée de cette publication, le Docteur Pierre Ozer, accompagné de Monsieur Philippe Caprioli, artisan boulanger au sein de la boulangerie politique *Un pain c'est tout* nous convainquant de la nécessité de répondre, sans délai, à cet appel.

1 Voyez dans le même sens l'initiative du millier de médecins s'engageant notamment à « participer à la réduction de l'empreinte environnementale du secteur de la santé », Docs for Climate Belgium – un collectif de médecins engagés, « Dérèglement climatique : lettre ouverte d'un millier de médecins face à une urgence de santé publique », LeSoir, 10/10/2019, https://plus.lesoir.be/252606/article/2019-10-10/dereglement-climatique-lettre-ouverte-dun-millier-de-medecins-face-une-urgence?fbclid=IwAR0isZb_tCmlx7Lwk5eiPbTuq_ebdtICUpff-4Z8yAnL9X8kAaiNIOlpJ66Q. Disponible également sur <https://www.docsforclimate.be/la-lettre.html>

2 Voyez la carte blanche « Le Covid-19 montre l'urgence de relocaliser dès maintenant les systèmes alimentaires », LeSoir, 12/04/2020, <https://plus.lesoir.be/294025/article/2020-04-12/le-covid-19-montre-lurgence-de-relocaliser-des-maintenant-les-systemes>

3 Carte blanche, « L'urgence qui pense... confrontée à l'urgence de penser le long terme ». Voyez « Plus de 250 scientifiques appellent à repenser d'urgence notre mode de développement », La Libre, 8/04/2020, <https://www.lalibre.be/debats/opinions/plus-de-250-scientifiques-appellent-a-repenser-d-urgence-notre-mode-de-developpement-5e8ddb99978e2284155a4f0>



Ils nous livrent cette nouvelle carte blanche démontrant que l'écologie est l'affaire de toutes et tous :

Déconfinement et désintoxication

A la veille de ce déconfinement se pose la question de savoir si nous allons nous survivre. Cette crise sanitaire ne doit pas occulter les véritables enjeux économique-politiques et écologiques qui la firent surgir. Juste à l'aube de tout reprendre « comme avant », nous sommes certainement la dernière génération à pouvoir vivre dans l'opulence insouciance de l'héritage énergétique inouï qui rythme nos sociétés depuis plusieurs générations. Dans l'histoire de l'humanité, cela ne représente que peu, mais les marques de nos inconséquences sont désormais immédiates : la nature toute entière revêt les marques de l'hostilité.

Mais nous étions déjà malades : trop de gras, trop de sucres, trop de crédits, trop de travail et de fatigue. Notre drogue, c'est la croissance, le trop, une obésité compulsive à tous les étages, jusqu'à la névrose. Une dope permanente qui ruine nos états d'âme sans lendemain. Pour notre came du « toujours plus », on tuerait père et mère, femmes, enfants, vieux, pauvres, sans papier, sans travail, sans argent, ... les riens qui encombrant nos ivresses bornées. Et il va bien falloir les déconfiner ces toxiques prédateurs, « un p'tit kayak contre un peu de liberté ». Sans y être préparés, dans la plus grande incohérence, on nous promet de « rattraper le retard », de relancer la machine de la surchauffe. Mais est-ce la faute à la fatalité? N'y a-t-il pas d'autres voies pos-

sibles, d'autres enseignements, d'autres connaissances de soi ?

Ce qu'il faut comprendre, c'est que les logiques générationnelles ne sont plus valides. Nous le savons et c'est là tout l'enjeu du problème. Nous sommes 8 milliards d'humains, et 86 milliards de poules, de bœufs et de cochons. Tous les animaux sauvages de plus de 14 kg de la planète sont menacés d'extinction. Et quand vous aurez lu ce texte, une espèce vivante aura disparu de la surface de la terre. La surexploitation se fait dans un milieu fermé, de ressources limitées. Tout dépassement (overshoot day) entraîne un surendettement des ressources ; rappelons-nous l'histoire édifiante de l'île de Pâques ou de celle - plus récente - de Nauru. Donc, il nous faut comprendre les défauts de fabrication de notre propre pensée, car si l'esprit le plus efficace finit par creuser sa propre tombe, il n'y aura personne pour l'en sortir.

Il n'y aura pas d'ailleurs sans une idée de la destination. Il n'y aura pas d'idées sans pensée. La connaissance ne sera jamais aussi addictive que le sexe, la bouffe, ou l'argent, mais, si nous permettons de mettre à l'honneur, dans la société entière, la connaissance et ses corollaires, nous pourrions la rendre aussi attractive et valorisante pour nos cerveaux. Cette perspective ne semble pas utopique mais simplement prématurée : envisager une économie de croissance mentale, capable de modération, de patience, d'intentions, de solidarités, qui valoriserait nos champs de ressources mentales et humaines avec, à la clef, une limitation

de la consommation de biens matériels. L'Être contre l'Avoir.

Toutes ces perspectives de changement et de réflexion s'inscrivent dans un champ social complexe, protéiforme, où les vecteurs d'actions individuelles et collectives se construiront dans la « désobéissance civique », car il semble peu probable que les transitions puissent venir des sphères protégées, des élites. C'est l'image du pompier pyromane : nos démocraties endémiques, de plus en plus totalitaires, au point de rupture, ne pourront pas nous emmener à d'autres points que ceux qui les constituent et qui sont ceux-là mêmes que nous combattons de toutes nos forces.

*La Commission Environnement
(#lawyersforclimate),
Philippe Caprioli et Pierre Ozer*



N'hésitez pas à revoir les reportages vidéo et interviews du colloque du 15 novembre « *Une justice pour le climat? Right's now!* » réalisés par Avocatsnet

Pour un retour général : « Panic and act : le Barreau de Liège conscient de l'urgence climatique! »

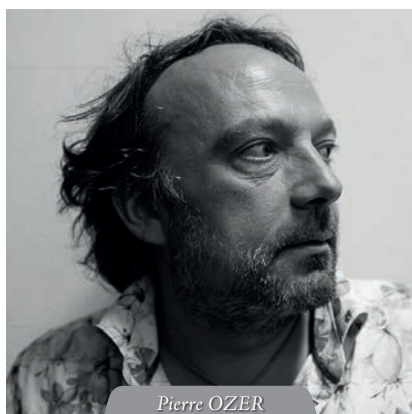
<https://www.avocatsnet.be/panic-and-act-le-barreau-de-liege-conscient-de-lurgence-climatique/>

Pour (re)découvrir l'interview de :

> Monsieur Olivier De Schutter « Les droits humains : un levier important pour la justice climatique », cliquez <https://www.avocatsnet.be/olivier-de-schutter-les-droits-humains-un-levier-important-pour-la-justice-climatique/>

> Monsieur Vincent Sepulchre « Le rôle de la fiscalité environnementale », cliquez <https://www.avocatsnet.be/vincent-sepulchre-le-role-de-la-fiscalite-environnementale/>

> Monsieur van Ypersele « L'urgence climatique? Nous pouvons agir! », cliquez <https://www.avocatsnet.be/jean-pascal-van-ypersele-lurgence-climatique-nous-pouvons-agir/>



LA FONDATION PELICANO A DÉJÀ DIX ANS

Cette année judiciaire aura été particulièrement mouvementée. Nos habitudes ont été profondément bouleversées et des valeurs fondamentales – telles la bienveillance et la solidarité – ont retrouvé leur juste place, sur le devant de la scène. Dans ce cadre, l'Open Barreau a souhaité consacrer quelques lignes à vous présenter la fondation Pelicano, qui œuvre au quotidien contre la pauvreté infantile et qui peut mettre en place des partenariats avec – notamment – certains avocats.

La philosophie

Pelicano est une Fondation d'utilité publique sous le haut patronage de la Princesse Astrid. Son objectif est de lutter de manière durable contre la très grande pauvreté infantile.

Son objectif est de casser la spirale de la pauvreté et la reconduction «générationnelle», c'est-à-dire faire en sorte que la pauvreté ne s'installe pas dans les familles de génération en génération.

La Fondation n'a pas la prétention de pouvoir résoudre à elle seule tous les problèmes liés à la pauvreté infantile. Mais, en combinant ses forces et ses moyens à ceux d'autres partenaires publics et privés, elle compte bien apporter sa pierre à l'édifice.

En 10 ans, Pelicano a aidé plus de 1100 enfants sur tout le territoire belge.

Le fonctionnement

Le soutien se veut durable. Il s'agit d'un parrainage financier garanti à l'enfant jusqu'à ses 18 ans, voire au-delà si le jeune a un projet d'étude ou de mise en autonomie. Il s'agit donc d'un véritable engagement sur l'avenir.

Toutefois, Pelicano n'a jamais de contacts directs avec les enfants ou leur famille. Des partenaires sociaux agissent en tant que relais auprès des enfants. Il s'agit de CPAS, d'écoles, d'institutions, de services sociaux, d'avocats, de gestionnaires de biens,... qui acceptent de s'engager auprès de Pelicano.



Leur rôle est central. Ils identifient et analysent les situations de très grande pauvreté, introduisent la demande d'intervention, gèrent l'enveloppe octroyée à l'enfant et administrent le dossier de justificatifs à remettre. De ce fait, pour la Fondation, il est indispensable de s'adapter au mieux à la réalité et à la compétence du partenaire social.

Une aide à quelle destination ?

Le choix de l'utilisation du parrainage est laissé à l'appréciation de la famille en collaboration avec le partenaire social. Cela dépend des besoins de chacun : matériel scolaire, matériel sportif, activités culturelles ou sportives, camps de vacances, stages, repas scolaires, thérapies, soins, déplacements, vêtements,...

Toutefois, malgré la grande flexibilité, Pelicano intervient de manière résiduelle, c'est-à-dire une fois que les autres possibilités ont été activées : intervention de la Mutuelle, service social scolaire, Fonds Activation des CPAS, fonds de l'aide à la jeunesse,...

Quelques balises déontologiques

Compte tenu de la nature de sa mission et de son expérience, la Fondation s'est dotée de plusieurs balises déontologiques :

- > La Fondation est apolitique et non confessionnelle.
- > Les membres de la Fondation ne rencontrent jamais les enfants ni leur famille.
- > La Fondation respecte la méthodologie de travail des partenaires sociaux et s'adapte à leur fonctionnement.
- > La Fondation respecte les besoins des familles et les choix éducatifs de celles-ci.
- > La Fondation est financée uniquement par des donateurs privés (dons et legs).

| Contacts

Plus d'informations :
<https://www.pelicano.be/fr/la-fondation-pelicano/>

Pour nous contacter, privilégiez le courriel :
info@pelicanofoundation.be

- > **Siège social :**
Rue du Congrès 35
1000 Bruxelles
- > **Succursale de Bruges :**
Baron Ruzettelaan 3-3.2b
8310 Bruges

Elisabeth KIEHL - Julien ETIENNE



Julien ETIENNE

Nouvelle édition
des Codes Larcier
disponible
courant juin

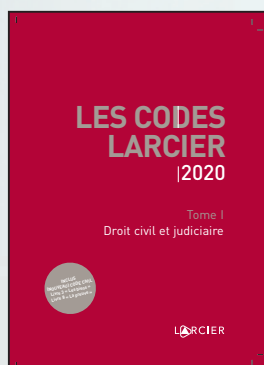
RESTEZ À JOUR
EN PERMANENCE

GRÂCE AUX CODES LARCIER
ET À LEUR APPLICATION
GRATUITE

VOS CODES LARCIER SOUS LA MAIN
PARTOUT ET TOUT LE TEMPS !

APP LARCIER CODE GRATUITE

LARCIER
CODE



L'achat d'un Code Larcier papier vous permet d'accéder gratuitement, via l'app *Larcier Code*, au contenu de votre Code depuis votre smartphone ou votre tablette.

Vous pouvez ainsi en toute simplicité consulter, partout et à tout moment, l'ensemble de vos textes législatifs mis à jour de façon hebdomadaire et ce aussi bien en version online qu'offline.

Les Codes Larcier sont disponibles en abonnement ou en achat unique. Plus d'infos sur larcier.com.

Commandez en ligne sur www.larcier.com



Frais de livraison gratuits pour le Benelux



Paiement 100% sécurisé

LARCIER

JEUNE BARREAU : QUE LAISSERONS-NOUS DEMAIN ?

art 4. | *L'association a pour but de favoriser l'intégration des avocats, et en particulier les plus Jeunes d'entre eux, en développant toute activité relative à la profession d'avocat et notamment le perfectionnement de ses membres, l'entraide aux professionnels, la réflexion juridique, la défense des droits fondamentaux, la promotion de la justice et la présence de l'avocat dans la cité.*

La défense des droits fondamentaux est l'une des priorités de la promotion 2019-2020.

La CLJB s'est donnée pour objectif de poursuivre une réflexion autour des plus vulnérables aux fins de mettre en place des actions visibles et efficaces.

1^{er} Projet : Mission Girafe

| 1.- Par où commencer ?

Telle était la question, tant cette année 2020 est pleine de rebondissements.

En juin 2019, la réflexion s'est amorcée suite à un projet-pilote mis en place par le relais enfants-parents à Saint-Gilles.

Aussi mystérieux qu'original, il s'agissait du « projet Girafe ».

| 2.- Présentation du projet

Le projet mis en place est expliqué par le relais enfants-parents de la manière suivante :

« La girafe Popy a été créée pour guider les enfants depuis la salle d'attente jusqu'à la salle de visite en leur offrant une image rassurante à laquelle s'attacher. Les enfants peuvent la suivre grâce aux pancartes qui se trouvent à différents endroits de leur passage ou se laisser guider par les pastilles collées au sol sur lesquelles la tête de Popy apparaît. Au travers du phylactère qui se trouve à côté d'elle, Popy peut communiquer des messages rassurants et sympathiques aux enfants. Ainsi, les couloirs paraissent moins lugubres, les portiques de sécurité moins impressionnants et les visites à papa ou maman moins anxiogènes. L'attention des enfants est détournée de façon plus ludique. Dans le cadre de ce projet, chaque psychologue du Relais Enfants-Parents aura avec lui, et lors de chaque visite, une peluche de Popy. »

| 3.- Mise en place du projet

En décembre 2019, grâce à l'investissement de l'ensemble de la CLJB, le projet Girafe a pris forme et le financement a été envoyé à l'association.

Le projet sera lancé dès la sortie du confinement, à la prison de Lantin puis à la prison d'Andenne.

C'est avec le soutien de notre Bâtonnier et du Conseil de l'Ordre qu'il a également été possible de soutenir et d'accompagner cette association dans ce projet national et nous souhaitons les remercier.

2^e Projet : Concours « J'accuse ... ! »

| 1.- Présentation du concours

En septembre 2019, alors même que la Conférence s'interrogeait sur la défense des droits fondamentaux, le Jeune Barreau de Bruxelles lançait le concours « J'accuse...! », dont l'objectif était le suivant :

« dénoncer des situations d'injustice, de discrimination ou d'inégalité, que celles-ci soient sociétales, légales, politiques, médiatiques, de genre »

Il n'en fallait pas plus à notre Président pour m'encourager à y participer.

| 2.- Le déroulement du concours

Les discours devaient être communiqués avant le 18 octobre 2019 à minuit.

J'ai choisi de mettre en lumière la situation particulièrement difficile des sans-abri liégeois.

Cinq candidats ont présenté le concours le vendredi 8 novembre 2019 au Palais de justice de Bruxelles.

- > Me **Aymeric de Lamotte** (barreau de Bruxelles),
- > Me **Guillaume Delfosse** (barreau de Bruxelles),
- > Me **Stéphanie Michiels** (barreau de Bruxelles)
- > Me **Anne Reul** (barreau de Bruxelles),
- > Le rédacteur (barreau de Liège).



Conférence
du jeune
barreau



J'Accuse...!

CONCOURS D'ÉLOQUENCE

TRIBUNE OUVERTE AUX AVOCATS POUR DÉNONCER DES SITUATIONS
D'INJUSTICE, DE DISCRIMINATION OU D'INÉGALITÉ

PALAIS DE JUSTICE DE BRUXELLES · 8 NOVEMBRE 2019 - 15H



Le jury était composé de :

- > M. le Bâtonnier du Barreau de Bruxelles **Michel Forges**,
- > M. le Président d'Avocats.be **Xavier Van Gils**,
- > - M^{me} Françoise Tulkens, ancienne Juge près la Cour européenne des droits de l'homme,
- > M^{me} la Présidente de la Ligue des Droits Humaines **Olivia Venet**,
- > Me **Laurent Kennes**, avocat et Maître de conférences à l'ULB,
- > Me **Jérôme Henri**, Président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles.

| 3.- Le résultat du concours

Le sujet des sans-abri a retenu l'attention du jury et le Barreau de Liège remporta pour la première édition le concours.



Thomas BOCQUET

3^e Projet : Organisation d'une conférence de midi sur les droits de l'homme

| 1.- Présentation du projet

L'institut de droit européen des Barreaux a mis en place une collaboration avec différents barreaux pour renforcer l'accès et la formation en matière de droits fondamentaux.

Le Barreau de Liège a désigné quatre confrères ayant déjà une expérience en droit européen pour suivre une formation spécifique à Strasbourg, Bruxelles et Luxembourg.

Il s'agit de Maîtres : Sibylle Gioe, Violaine Devyver, Jean-Pierre Jacques, Thomas Bocquet.

| 2.- Organisation de la conférence

Maître François Deguel, directeur des travaux, est entré en contact avec nos confrères pour organiser la restitution de la formation acquise et ainsi permettre de proposer une formation pratique et accessible au plus grand nombre.

Cette formation visera à former nos confrères aux mécanismes devant la CEDH et aux différents instruments internationaux à leur disposition.

4^e Projet : Projet Croix-Rouge : Collecte de sang

| 1.- Présentation du projet

En février 2020, la détermination du jeune barreau était toujours plus grande pour poursuivre ses efforts et notre vice-présidente proposa la mise en place d'une collecte de sang à destination de la Croix-rouge.

| 2.- Mise en place du projet

En raison de la situation sanitaire, la mise en place du projet a dû être l'objet d'un report.

La collecte de sang se mettra en place l'année prochaine.

Le jeune barreau poursuit également en parallèle une réflexion avec la Croix-rouge et le Bureau d'Aide juridique pour faciliter l'accès à l'information juridique pour les sans-abri.

Ce projet sera poursuivi dans l'année à venir et pourrait permettre de renforcer l'accès au droit pour les Liégeois en situation de grande détresse.

La CLJB poursuit son objectif, celui de défendre et promouvoir la défense des droits fondamentaux et des plus vulnérables et notre future présidente, Mathilde Rentmeister, est déjà prête à reprendre le flambeau pour l'année 2020-2021.

Thomas Bocquet

Courriel du cœur

«La requête en désignation d'un séquestre, compétent en informatique, afin d'intercepter et de faire déchiffrer des courriers électroniques contenant des messages d'amour, ne peut être accueillie».

(Bruxelles, 13 février 2003)

The Final Condom

«Le préservatif en forme de fusée, les petits personnages chevauchant celle-ci, la représentation d'un voyage intersidéral vers la planète Cœur, ainsi que les couleurs employées et le style naïf du dessin constituent le témoignage de l'effort intellectuel de l'auteur du dessin. Il s'en déduit que l'illustration en cause est bien originale au sens de la loi relative au droit d'auteur».

(Bruxelles, 3 mars 2010)

Bas les masques! (mais pas en pleine épidémie COVID-19)

«Hormis les enfants de moins de douze ans, il est défendu, en dehors de la période d'Halloween, soit du 15 octobre au 15 novembre, sans autorisation du bourgmestre, de se montrer masqué ou déguisé sur la voie publique.

Les personnes qui assistent à un bal travesti peuvent, étant travesties, circuler sur la voie publique, pour s'y rendre ou en revenir, mais seulement après 19h, le jour fixé pour le bal et avant 6h le lendemain.

En tout état de cause, même dans les circonstances indiquées au présent article, le port du masque ou de tout déguisement rendant la personne méconnaissable est absolument interdit, de même que le port de bâtons, engins, armes quelconques ou tout autre objet en tenant lieu.

Tout travestissement de nature à ridiculiser le costume des fonctionnaires civils ou militaires ou des membres du clergé des divers cultes est interdit».

(extrait d'un ancien règlement de police d'une commune liégeoise)



DLex

Logiciel de gestion puissant fait sur mesure pour votre cabinet d'avocat

Fiers d'assister au quotidien les avocats liégeois dans l'exercice de leur profession. Nous tenons à remercier tous nos clients pour leur confiance...



DLex Mobile

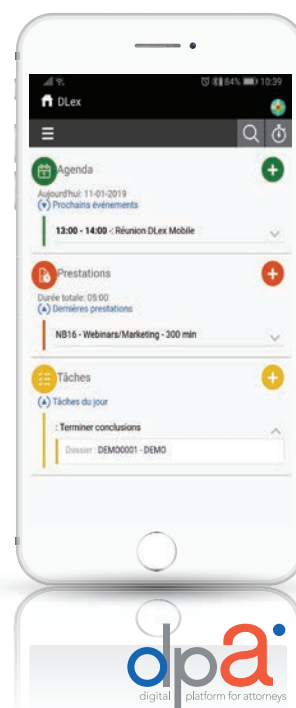
Ayez toujours vos dossiers à portée de main : au tribunal, chez un client ou encore en déplacement...

Intégration DPA

Utilisation et consultation du carnet d'adresses DPA, les données de vos dossiers incluses dans vos envois, l'intégration de toute communication avec DPA dans vos dossiers et affectation des frais du dépôt au bon dossier.

Service personnalisé

Une relation étroite avec chaque client pour lui offrir une solution adaptée à ses besoins.



Pour plus d'information, surfez vers wolterskluwer.be/dlex ou contactez dlex.be@wolterskluwer.com



Formule de politesse

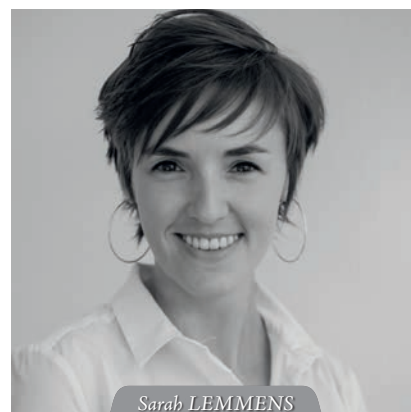
« Le requérant, qui purge une peine de prison pour insultes à une autorité de l'Etat (il avait adressé au président du tribunal régional une lettre qualifiant les juges de la chambre pénitentiaire de "clowns irresponsables" et un juge non identifié d'"imbécile", d'"illettré" et de "vrai crétin"), se plaint de la violation de l'art. 10 Conv. eur. D.H (...). La peine de huit mois d'emprisonnement prononcée était disproportionnée... ».

(Cour eur. D.H., n° 43425/98, 27 mai 2003 (Skalka / Pologne))

CON-tribuable

« L'inspecteur qui propose le désistement d'une réclamation n'est pas obligé de tester le "Q.I." du contribuable concerné ».

(Anvers, 28 juin 1994)



Sarah LEMMENS



ASSURANCE AUTOMOBILE UN TARIF TRÈS CONCURRENTIEL RÉSERVÉ AUX AVOCATS ET A LEUR CONJOINT

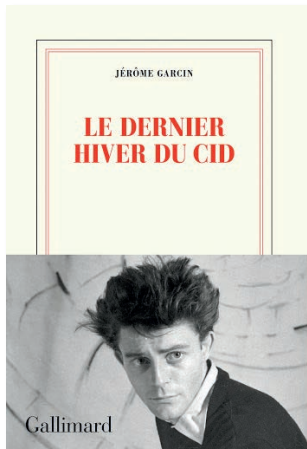
Consultez le site www.marsh.be/avocat et www.marsh.be

Marsh, Avenue Herrmann-Debroux 2, B-1160 Bruxelles
Tél 02/674 97 01 - fax 02/674 99 54 - stephane.herbauts@marsh.com

Quelques conseils de lecture

Les éditions Gallimard viennent de publier récemment, dans un tirage spécial, les œuvres principales de Jean Giono (La Pléiade) et de ressortir la traduction de *Pierre ou les ambiguïtés*, d'Herman Melville (L'Imaginaire). L'occasion de rappeler à notre souvenir le grand écrivain américain, dont Giono a écrit une biographie romancée (*Pour saluer Melville*). Melville, c'est avant tout un livre de la littérature mondiale (au sens de Goethe), *Moby Dick* ou la lutte de l'homme et de la nature, parfois bien cruelle et qui se venge de l'«hubris» de l'homme, de sa démesure orgueilleuse, *Moby Dick* ou le covid-19, le cachalot d'aujourd'hui.

Nous ne pouvons que conseiller la lecture de ce livre à ceux qui ne l'auraient pas lu.



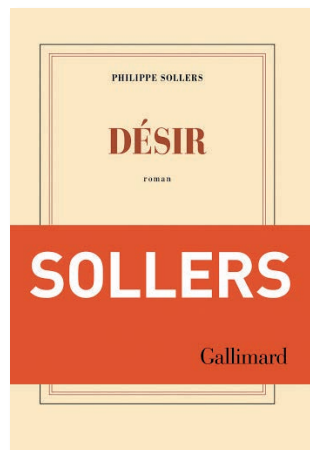
Le dernier hiver du Cid, de Jérôme GARCIN

C'est le bâtonnier Bernard Leroy, par ailleurs grand lecteur, qui nous a conseillé ce livre. Il raconte les quatre derniers mois de Gérard Philipe, mort (dans son sommeil ?) le 25 novembre 1959. Accompagné de sa femme Anne, l'acteur fut admis, sous un faux nom, le 5 novembre 1959, à la clinique Violet, dans le quinzième arrondissement de Paris, pour être opéré d'un abcès amibien au foie. En réalité, le chirurgien découvrit que l'acteur était atteint d'une forme très rare de cancer et qu'il lui restait quinze jours à vivre. Sa femme décida de lui cacher la vérité et le comédien retourna chez lui, se croyant guéri et plein de projets. Anne le trouva mort dans son lit le matin du 25 novembre.

Nous n'avons lu que quelques livres de Jérôme Garcin mais celui-ci nous a paru le mieux réussi : style élégant, émotion sans grandiloquence, évocation réussie d'une période glorieuse du cinéma et du théâtre français de l'après-guerre, portraits de Jean Vilar (TNP) et de René Clair, qui firent jouer Gérard Philipe à maintes reprises.

« Là-haut, l'église Notre-Dame-de-l'Assomption sonne le glas. Pas d'épithaphe sur la pierre tombale, simple et blanche comme une borne, où sont gravés, en lettres maigres, les repères, que le temps effacera, d'une vie brève : "Gérard Philipe, 4 décembre 1922-25 novembre 1959". Pas non plus de discours, pas de condoléances, pas de musique, ni les violons de Mozart ni les trompettes avignonnaises de Maurice Jarre. Aucun protocole. Mais cette sidération, juste après un tremblement de terre, quand la nature est hébétée et que le sol craquelé grince encore » (p. 187).

En ces temps moroses, une sublimation de l'émotion.



Désir, de Philippe SOLLERS

Pour amateurs de Philippe Sollers, serait-on tenté d'écrire, tant sa manière, dans ses derniers livres, est bien caractérisée. Ni un roman, ni un essai, plutôt une flânerie dans deux siècles d'histoire de la pensée, une confrontation ironique des idées à la mode pendant cette période.

« La porte à côté, aux Enfers, erre maintenant l'ombre de la courageuse Femen qui s'est dépoitraillée des centaines de fois

devant des policiers médusés. Elle a fini par quitter son organisation révolutionnaire, pour faire de la peinture para-religieuse, et elle s'est pendue. Il paraît qu'un collectionneur d'Arabie saoudite a acheté non pas les toiles très moches de la pauvre fille, mais, pour un million de dollars, la corde qui l'a expédiée chez le Diable. Le Spectacle a ses martyres tatouées aux seins de glace. La pendue était ukrainienne, mais une autre se sacrifiera. A moins que ne l'emporte la *voilure d'Allah*, à l'usure » (p.57).

Le point de départ du livre est la vie du philosophe Louis-Claude de Saint-Martin (1743-1803), dont l'auteur se dit l'avatar (au sens propre), initié aux mystères de la secte des Illuminés. Vérification faite (nous avouons que nous ne connaissons pas Saint-Martin), ce philosophe a bien existé et écrit les ouvrages que lui prête Philippe Sollers. Sa pensée est parfois qualifiée d'«inintelligible», comme celle de la plupart des mystiques. Que cela ne vous rebute pas, c'est du Sollers, brillant comme un diamant.



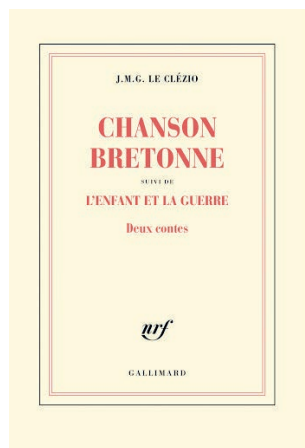


L'avenir des simples, de Jean ROUAUD

On connaît Jean Rouaud, ancien Prix Goncourt pour *Les champs d'honneur*; nous avons pris beaucoup de plaisir à la lecture de son avant-dernier livre, *Kiosque*. Il s'agit ici d'un pamphlet écologiste-gauchiste. Sans entrer dans le détail, nous partageons certaines de ses idées, d'autres non. Ainsi ne sommes-nous pas « végans » et apprécions, de temps à autre, un chateaubriand bleu béarnaise. Nous avouons avoir souri quand il écrit que « cette idée que l'ingestion de viande conférerait la puissance de l'animal est un malentendu qui remonte loin. C'est, via la domestication – c'est-à-dire l'asservissement de l'animal qui figurait jadis dans le panthéon du paléolithique supérieur et qu'on abaisse, qu'on humilie délibérément –, l'affirmation du pouvoir de l'homme sur ceux qui le narguaient quand il grelottait dans un climat polaire au milieu des grands mammifères » (p.90) et qu'il n'est pas innocent qu'on ait « placé en tête de la hiérarchie animale le lion, un carnassier, quand le seul à n'avoir pas de prédateur, c'est l'éléphant, parfaitement herbivore » (p. 90) (selon Michel Pastoureau, initialement, c'était l'ours le roi des animaux dans nos régions, détrôné pour des raisons ressortissant à la religion). On constate, à la lecture, que les positions écologiques et réactionnaires (d'un point de vue sociologique) coïncident parfois. Il nous semble également injuste envers Descartes (p. 50) lorsqu'il résume sa pensée à la théorie des animaux-machines : Descartes, c'est avant tout les *Méditations métaphysiques* et la révolution philosophique qu'elles ont entraînée.

En revanche, la crise sanitaire récente et son apparence dans les media nous font a priori approuver l'idée que « les experts sont de simples poteaux indicateurs du pouvoir » (p. 161). Autre passage méritant d'être souligné : « Qu'il n'y ait qu'un seul mot pour dire le temps qu'il fait et le temps qui passe dit bien à quel point nous avons intégré que les deux allaient de pair. Que l'un n'allait pas sans l'autre. Ce qui nourrit peut-être cette nostalgie d'une existence provinciale et rurale. Et peut-être que l'invention du libéralisme par les Anglo-Saxons ne tient qu'à cet emploi des deux termes, *time* et *weather*, qui dissocie le temps qui passe de la contrainte du temps qu'il fait. Qui le libère, l'exonère du monde tel qu'il est, rendu à une simple virtualité, à une variable d'ajustement des marchés. (...) Si le temps qui court c'est de l'argent, alors le temps qu'il fait est un exercice de patience et partant de pauvreté » (p. 170). De la philosophie analytique à la Ruwen Ogien ?

Ce livre, écrit avec le brio du style de Jean Rouaud, a le mérite de faire réfléchir et d'affiner sa propre pensée.



Chanson bretonne (suivi de **L'enfant et la guerre**), de J. M. G. LE CLEZIO

Nous n'avions pas tellement apprécié l'avant-dernier livre de Le Clezio. Celui-ci, en revanche, nous a entièrement réconcilié avec l'auteur. Il nous livre des souvenirs d'enfance inspirés par deux périodes de sa vie : en Bretagne, vers ses dix ans, d'une part, et dans l'arrière-pays niçois, durant la Seconde Guerre mondiale, vers ses trois ans, d'autre part.

« Nous n'avions pas de lait tous les jours. Ce que ma mère trouvait, lait ou fromage, était pour les enfants, non pas pour les adultes. Mais les adultes étaient aguerris. Non pas qu'ils eussent vécu cela autrefois, dans leur enfance, vécu et surmonté la disette. Mais ils avaient des réserves. Quand on mange à sa faim dans sa petite enfance, on n'a plus jamais vraiment faim. La réserve des adultes, c'est mieux que la mémoire. C'est dans leurs cellules, dans leur cerveau. Dans leurs rêves. Ils peuvent en parler. Ils peuvent se souvenir de leurs agapes, en espérer des nouvelles. Ils peuvent dire : "Quand tout cela finira..." Ils imaginent que cela finira bien un jour, comme ça a fini déjà, en 18, ou même avant, en 1870, lorsqu'il y a eu le siège de Paris par l'armée prussienne, et que les braves gens bouffaient tous les animaux du jardin d'Acclimatation » (p. 129).

J'aime assez les souvenirs d'enfance des écrivains (Je pense, par exemple, à *Terre natale*, de Marcel Arland, à *Enfance*, de Gorki...), du moins lorsque, comme ici, ils sont rapportés avec sincérité et talent, lorsque, sentant la mort approcher, l'auteur éprouve le besoin d'exprimer ce qui sinon serait irrémédiablement perdu : souvenirs du père, de la mère, du frère, des grands-parents, qu'il est temps de faire entrer au panthéon, dans la littérature.

André TIHON

LES PARTENAIRES DU BARREAU DE LIÈGE

33 entreprises, à votre service, dans tous les domaines.

Sous l'impulsion de la commission parrainage, et avec l'aide de Madame Laurence Thomsin, notre représentante commerciale, le barreau de Liège met en place une liste de partenaires à votre disposition, accessible via l'extranet du barreau.

Découvrez les avantages qu'ils vous réservent via <https://extra-liege.avocats.be/partenaires>

Ces partenaires sont issus de tous les secteurs. Ils présentent chacun des offres spécifiques pour les avocats de notre barreau, sur simple présentation de la carte professionnelle.

Le barreau souhaite par cette action vous permettre de devenir les clients privilégiés de ces entreprises.

Vous reconnaîtrez les commerçants participants par l'autocollant illustré par le logo du barreau sur leur vitrine.



Nous vous invitons à utiliser leurs services car ils ne pourront nous renouveler leur offre que si nous leur faisons confiance.

N'hésitez pas à revenir vers nous avec vos suggestions de partenaires afin d'approcher au plus près vos habitudes et vos besoins.

François Ligot - Aurélien Bortolotti -
Eric Franssen
info@barreauliege.be

CATEGORIE	NOM
Architecture d'intérieur	Monarchi
Attraction - Simulateur de chute libre	Fly-In
Automobile	Car Avenue
Bijouterie	David Mann Joaillier G. Dubois
Café équitable	Javry
Carburant	GO carte carburant
Événement - Salle de réunion	Bluepoint Liège
Fitness & wellness	Kineo
Hôtel - Restaurant	Manoir de Lébioles
Immobilier	Allen Keapler
Informatique	Lab9 Limelogic
Institut de beauté	Institut Dartois-Guillemins
Logiciel pour avocat	Dlex Secib
Machine à café	Javry
Mobilier	Meubles Mailleux
Mobilier de bureau	O'Buro
Mode hommes	Boggi Milano
Nettoyage	ASP Groupe - Doceo
Optique	Optique Buisseret
Pharmacie	Pharmacie Dartois-Guillemins Pharmacie de La Haute Sauvenière
Photographie	Fanny Delchef
Restaurant	Le Cabochon Les Comtes de Méan
Robe d'avocat	Aktan Couture
Serrurerie	Open-All Services
Service financier	ING - Privalis
Vélo	Bicyclic Pro Velo
Vin	Marco Mancini

ARTICLE PUBLICITAIRE CHECK-LIST EN MATIÈRE DE GESTION DES DOSSIERS

Avez-vous opté pour une gestion efficace de vos dossiers? Faites le test!

Gérez-vous vos dossiers efficacement, en toute sécurité et avez-vous une approche globale?

Plus de 90% des avocats conviennent que la **technologie** est essentielle pour travailler plus efficacement et pour fournir un meilleur service. Pourtant, de nombreuses petites structures hésitent encore à prendre des décisions quant à l'adoption de nouvelles méthodes de travail et ainsi permettre que la technologie (et les outils) les aide dans leur pratique quotidienne. Souvent, les juristes ne sont pas suffisamment conscients des technologies disponibles et des avantages qu'elles

offrent. Un manque d' peut également être à la source de cette réticence.

Et pourtant, avec les bons outils, vous, en tant qu'avocat, pouvez facilement **standardiser les processus, centraliser les documents** et la correspondance et **respecter strictement les délais**. Ainsi vous avez toujours une vue sur l'état de chaque dossier, vous pouvez facilement suivre vos délais ou communiquer en toute sécurité avec les tribunaux ou la contrepartie. Une bonne gestion des dossiers vous aide à obtenir les meilleurs résultats pour vos clients.

Afin de savoir comment se comporte votre gestion de dossiers, nous avons établi une **check-list**. Elle pourra vous

aider à identifier les domaines où des améliorations sont encore possibles. Ces améliorations peuvent se situer dans le domaine de la gestion des dossiers, des services aux clients ou de la gestion du temps. En adoptant une nouvelle technologie, vous profiterez immédiatement d'une **augmentation de vos prestations facturables et de votre productivité globale**.



Wolters Kluwer
When you have to be right



Livre Blanc
Check-list en matière de gestion des dossiers

Obtenez votre exemplaire gratuit

Remplir la check-list ne prend que quelques minutes. Téléchargez-la aujourd'hui et perfectionnez la gestion de vos dossiers!

wkbe.be/check-list-gestion-dossier

IL EST TEMPS D'OUVRIR LES YEUX SUR VOTRE PENSION !



SOYEZ PRÉVOYANT... ET, DÈS AUJOURD'HUI, PENSEZ À DEMAIN
AVEC LA PENSION LIBRE COMPLÉMENTAIRE
POUR INDÉPENDANTS (PLCI) ET LA CONVENTION DE PENSION
POUR TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS (CPTI)



DÉCOUVREZ NOS PRODUITS DE PENSION
POUR AVOCATS, HUISSIERS DE JUSTICE
ET AUTRES INDÉPENDANTS

Pour toute question ou proposition personnalisée,
contactez-nous à l'adresse info@cpah.be
ou appelez-nous au 02 534 42 42

AVENUE DE LA TOISON D'OR 64, 1060 BXL - INFO@CPAH.BE - WWW.CPAH.BE

IRP agréée le 30/07/2007 sous le n° 55002

Nos conseils financiers

où et quand vous voulez

En tout temps, n'hésitez pas à prendre contact avec votre conseiller Privalis. Ensemble, réinventons l'avenir.

ing.be/privalis



do your thing